



CONSEIL DES HARKIS DU VAR

LE PRÉSIDENT-FONDATEUR

Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Etat
Conseil d'Etat
Section du contentieux
Place du Palais Royal
75001 Paris

Mémoire en intervention

Affaire n° 426799 - Affaire Mohamed DJAFOUR et Association GENERATION HARKIS contre le rapport CEAUX-CHASSARD et le décret n° 2018-1320 du 28 décembre 2018 instituant un dispositif d'aide à destination des enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnels des diverses formations supplétives de statut civil de droit local et assimilés.

L'Association Conseil des Harkis du Var, exposante, dont l'objet est notamment de « *Défendre les intérêts individuels et collectifs des membres de la communauté Harkie, par toutes actions et tous moyens* » (Cf. Statuts ci-joint) ;

Représentée par son Président, Monsieur SELLAOUI Azzedine ;

A intérêt à intervenir au soutien de la requête de Monsieur Mohamed DJAFOUR et de l'Association GENERATIONS HARKIS.

L'exposante déclare donc s'associer aux moyens et conclusions de Monsieur Mohamed DJAFOUR et de l'Association GENERATIONS HARKIS dans l'instance n°426.799.

PAR CES MOTIFS et tous autres à développer, déduire ou suppléer en tout état de cause, l'exposante conclut qu'il plaise au Conseil d'Etat :

Faire droit aux conclusions de Monsieur Mohamed DJAFOUR et de l'Association GENERATIONS HARKIS dans l'instance n°426.799.

Le 03 avril 2019

PRODUCTION

1. statuts de l'association
2. récépissé de déclaration en préfecture
3. publication au JORF
4. Copie carte nationale d'identité M. A. SELLAOUI

